

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal la commune de Montvendre, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Bruno SERVIAN, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 14

**Présents** : CARAYON Martine-SAYN Pierre -CHOVIN Sonia -IMBERT Laurent-DUMONT Séverine  
CHAPRE Séverine--MOUNIER Eric- SANCHEZ Pedro- BRACHET Armelle-BRET Rémi-MARTIN  
Pascale. QUAILLET Christel. GELAIN Jérôme

**Excusé** : PHILIBERT Stéphane (pouvoir Bruno Servian)

### PLU-CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ELABORATION DU PLU COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la CCR est désengagée du P L U i par obligation au regard de la réforme territoriale des intercommunalités. Afin de poursuivre la démarche impulsée sous l'égide de l'intercommunalité, les communes de Barcelonne, Combovin, Montvendre et Peyrus ont décidé de passer un groupement de commandes relatif à l'élaboration du P L U à divers degrés de mutualisation-

Une convention constitutive du groupement d'achat sera mise en place. La commune de Combovin est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Le conseil désigne SERVIAN Bruno comme membre avec voix délibérative et MOUNIER Eric comme membre avec voix consultative à la commission d'appel d'offres.

### PRISE DE COMPETENCE PAR LA CCR RELATIVE A LA GESTION DES SENTIERS DE RANDONNEE

La CCR a délibéré le 16 janvier 2016 afin de pouvoir se doter de la compétence « création entretien aménagement et mise en valeur des sentiers de randonnée favorisant le maillage du territoire ».

Le conseil donne un avis favorable à la prise de compétence par la CCR pour la gestion des sentiers de randonnée et accepte la modification statutaire.

## **BALISAGE DIRECTIONNEL « LA DROME A VELO » DANS LE CADRE DES « BONS PLANS A VELO »**

Monsieur le Maire présente les tracés proposés pour les circuits « Le tour de la petite Raye » et « La drôme fleuve et rivière », le conseil accepte l'implantation de panneaux directionnels balisant ces itinéraires.

Un arrêté d'autorisation de voirie relative à ce balisage sera signé par le Maire.

## **ACQUISITION DE TERRAIN**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la création d'un lac d'agrément chemin des sables, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain pour créer une voie d'accès.

M et Mme DANJOURD accepte de céder à la commune une parcelle de terrain AB 80 d'une contenance de 1020 m<sup>2</sup>.

## **LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- Les autorisations pour le lac d'agrément sont arrivées, les travaux vont commencer,
- La réfection du mur de soutènement du chemin de ronde sera réalisée par une association d'insertion pour un devis de 4 260 € TTC.
- Accessibilité, mise en conformité des bâtiments communaux, demande de devis en cours.
- Voirie : route de la Baume-Cornillane, les buis côté droit sont coupés. Une étude est en cours pour réaliser un trottoir, enfouissement des lignes électriques.
- Elargissement du chemin creux, le document d'arpentage est en cours de signatures par les propriétaires riverains.
- Bâtiment « Rochas » raccordement électrique en cours.
- A partir du 1<sup>er</sup> avril, la collecte des ordures ménagères sera effectuée par la Société MORIN et n'entraînera aucun changement pour les usagers.
- Acquisition de terrain suite à la succession GUYON route de La Baume-Cornillane et route de l'Argot.

Le Maire

Bruno SERVIAN